



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Janvier 2025**

☎ 04 74 05 72 78

Fax 04 74 05 93 76

Email : mairie@saint-forgeux.fr

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 22/01/2025

Date d'affichage : 22/01/2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ le VINGT NEUF JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUPIER, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé : ---

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PUPIER

Délibération N° 03/2025

Objet : COR : Avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Dans le cadre des dispositions de l'article L1214-28-2 du Code des Transports, Il est soumis, pour avis, au conseil régional, aux conseils départementaux intéressés, au conseil métropolitain, aux conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale membres de l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes, aux conseils municipaux des communes du ressort territorial de l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernées dans un délai et des conditions fixées par voie réglementaire.

Ces avis doivent être rendus dans les trois mois à compter de la date de transmission du projet, soit avant le 28 février 2025 (article L-1214-28-2 du Code des Transports). L'avis qui n'est pas donné dans ces délais est réputé favorable.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

Voix pour 14

Voix contre 0

Voix abstention 0

- **EMET** un avis favorable au projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Gilles DUBESSY

